

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 décembre 2015, 19 H

Présents : Mmes MM. BARAFFE Jean-Pierre, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, NOEL Charline, RIBIERE Jean-François, ROPP Michèle.

Absents : Mmes MM. BARI Pierre, BION Arlette (procuration à M. DONZE), CARISEY Nicolas (procuration à M. RIBIERE), DARD Didier (procuration à M. GAUSSIN), DOUMER Sonia, LOMBARDET Christophe.

Secrétaire de séance : M. RIBIERE Jean-François (unanimité)

Assurance risques statutaires du personnel :

Le Conseil municipal donne habilitation au Centre de Gestion Publique territoriale de la Haute Saône, pour consulter les organismes et compagnies pour le renouvellement du contrat actuel qui arrive à termes au 31 Décembre.

Votes : Unanimité

Charte de Gouvernance du PUI valant SCOT :

(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - (Schéma de Cohérence Territorial)

Ce point a été reporté en attente de sa validation par le Conseil communautaire de la CCPH du jeudi 10 décembre.

Avis sur le SDCI

- *Après l'explication du Maire concernant le SDSCI de Haute Saône et le SDCI du Doubs, il s'avère que certaines communes souhaitent rejoindre également le périmètre de la CCPH. En conséquence, conformément au souhait du bureau de la CCPH, le conseil Municipal émet un avis favorable au projet de SDSCI pour l'accueil de la commune de BELVERNE.*
- *De présenter un amendement au SDCI pour permettre l'accueil des communes d'AIBRE, de LAIRE, et de LE VERNY. Sous réserve que ces accueils doivent être confirmés par l'absence de répercussions négatives sur notre pacte fiscal et financier, notamment sur le FPIC dont les calculs tiennent compte pour des revenus par habitant.*

8 voix POUR, 4 abstentions (Mmes MM. GOSZKA - DONZE – BION – LEMAZO)

Décisions modificatives :

N° 5 budget communal FONCTIONNEMENT

D 64162 : Emplois d'avenir + 9 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel + 9 000.00 €

R 6419 : Remb. rémunérations de personnel + 3 700.00 €
R 6459 : Remb. sur charges de Sécu. + 2 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges + 5 700.00 €
R 752 : Revenus des immeubles + 3 300.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante + 3 300.00 €

INVESTISSEMENT

D 2138 : Autres constructions - 12 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles - 12 000.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions + 12 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours + 12 000.00 €

Votes : Unanimité

N° 2 budget eau

D 615 : Entretien et réparations	- 5 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 5 000.00 €	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		+ 5 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		+ 5 000.00 €

Votes : Unanimité

Subventions aux associations 2015

Après en avoir délibéré le conseil municipal a réparti l'enveloppe dédiée aux associations, soit 2705 €, selon la proposition de la commission. Les crédits sont ouverts au budget 2015.

Votes : Unanimité

Droit de Préemption Urbain

Une opportunité d'acquisition d'un terrain privé, situé au lieu-dit « Champs Salmont » s'est présentée à la commune.

Dans un souci de développement futur, compte tenu des révisions prochaines des PLUI, compte tenu des emplacements réservés du POS communal qui prévoient des accès à cette zone, et compte tenu que la commune est déjà propriétaire de terrains riverains dans cette zone, la commune décide de faire valoir son droit de préemption.

L'estimation sera demandée au service domanial sur la partie de la zone NAB de cette parcelle. La commune prendra en charges les frais de notaire et de géomètre.

Votes : Unanimité

Comme convenu, la commune n'exercera pas son Droit de Préemption Urbain, sur la partie verger de la partie NAB de manière à ne pas dévaloriser la valeur patrimoniale du bâtiment.

Sentier communal desservant la passerelle ZD114

En relation avec l'exercice du DPU, le conseil municipal accepte la rétrocession du sentier communal situé entre le bâtiment et la parcelle ZD114, aux droits de cette parcelle.

Le demandeur prendra en charges les frais de notaire et de géomètre.

Votes : Unanimité

BAUX à FERME

1) La convention de mise à disposition SAFER (CMD), d'un terrain communal à Corcelles conclue en 2009 avec la SAFER, arrive à échéance le 31 décembre 2015, et ne peut pas être renouvelée. Le GAEC des « Vignottes » souhaite continuer d'exploiter ce pâturage communal. Après en avoir délibéré, le CM décide de conclure un bail à ferme dans les conditions suivantes :

- Location de 9 Hectares au lieu-dit « La Bruyère » au GAEC des Vignottes pour 9 années entière et consécutives à partir du premier Janvier 2016 pour un montant de 56 € par ha et par an.
- Un cahier des charges strictes au niveau environnemental est demandé, car cette parcelle de type pelouse sèche classée ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique) Pas d'intrants chimiques, uniquement fumier composté à faible dose. Le GAEC a pour objectif de passer en production BIO de Bovins (Aubrac).

Votes : Unanimité

2) Le bail à Ferme pour la location d'un terrain communal à Corcelles conclue en 2005, est arrivé à échéance le 10 avril 2015. Le GAEC des « Vignottes » souhaite continuer d'exploiter ce pâturage communal. Après en avoir délibéré,

De conclure un bail à ferme dans les conditions suivantes :

- Location de 12 Hectares au lieu-dit « La Bruyère » au GAEC des « Vignottes » pour 9 années entières et consécutives à partir du 10 Avril 2015 pour un montant de 56 € par ha et par an.

- *Un cahier des charges strictes au niveau environnemental est prévu, car cette parcelle de type pelouse sèche classée ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique) (Pas d'intrants chimiques, uniquement fumier composté à faible dose. Le GAEC a pour objectif de passer en production BIO de Bovins (Aubrac).*

Votes : Unanimité

EMPRUNT Communal pour voirie, éclairage passage en Led

le CM après consultation des différents organismes de prêts sollicités décide de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 200.000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1.60 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Termes constant en capital, intérêts en sus
- Frais Commission : 0.10 % du montant autorisé soit 200 €

Le CM approuve le tableau d'amortissements, et autorise le Maire ou l'un des adjoints à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Votes : Unanimité

Contingent du Service Incendie :

La loi NOTRe d'Août 2015 permet dorénavant aux EPCI, de prendre en charge directement le contingent incendie que versent toutes les communes au département. En lien avec le pacte Fiscal qui s'accompagne d'une poursuite des compétences transférées à la CCPH participant à améliorer la Dotation Globale de Fonctionnement Communautaire. Cela permettrait de minorer le reversement par voie de fonds de Concours et d'envisager le maintien de la seconde étape du Pacte Fiscal prévue en 2016. Le transfert du versement de ce contingent sera neutre au niveau financier puisque déduit du fonds de concours attribué pour financer la baisse des recettes fiscale de 2015. Le CM émet un avis favorable.

Votes : Unanimité

Nouvelle Mairie :

Le CM valide la proposition du groupe de travail chargé de la mise en place et de l'aménagement des locaux de la nouvelle Mairie. Est retenue la société MB Aménagement de Belfort pour l'aménagement de la totalité des locaux, pour la somme de : 24 993 € HT.

Votes : Unanimité

Les Informations suivantes sont données au Conseil Municipal :

Marché à Procédure Adaptée Eclairage Leds :

HP-Project retenu pour un montant de 94 499 € HT. Cette opération permettra d'économiser entre 76 et 84 % sur les factures relatives à l'éclairage public.

MAPA Réfection toiture ancienne Mairie-Ecole de Gonvillars :

Entreprise retenue : PHIBATIR IATTONI pour un montant de 17 062,60 € HT

L'Abris Bus du centre du village de Saulnot, s'est vu doté récemment du mobilier Urbain suivant : Banc et Poubelle anti-effraction.

La Commune vient de recevoir un document de l'ANFR concernant le passage de la TNT à la HD à partir du 5 Avril 2016. Certains équipements, risquent de ne pas être compatibles avec la HD. Ce document est consultable en mairie ou sur le site : www.recevoirlatnt.fr

Centre d'appel : 0970 818 818 (Prix d'un appel local) pour toute précision.

Information de Madame Gousset, concernant la réunion du 21 Novembre 2015, organisée par Madame la Préfète, relative à l'état d'urgence et aux mesures de sécurité prévues au niveaux Départemental et Communal.

Information a été faite de la demande de l'association « Que du vent 70 », qui demande copie de bail emphytéotique, signé avec L'ONF et la Société OPALE. Ce document leur a été mis à disposition dans les plus brefs délais.

Information a été faite de la rencontre de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute Saône (DGFIP), concernant la consignation des sommes à prévoir par l'opérateur, pour un futur démantèlement du Parc Eolien.

Information a été faite du panneau d'affichage obligatoire dans le cadre de l'instruction de la déclaration préalable, pour l'installation du mât de mesure Eolien.

Saulnot, le 11 décembre 2015.

C. GAUSSIN, maire.

